

**DEL 13.09.2013-055 : Admission en non valeur de produits irrécouvrables.**

Plusieurs états de demande d'admission en non valeur ont été transmis à la Commune par la Trésorerie de Quimperlé pour des sommes non recouvrées sur le budget général, le budget annexe eau, le budget annexe assainissement et le budget annexe ateliers relais.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées, les procédures employées n'ayant donné aucun résultat.

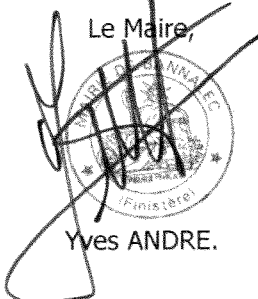
Il convient, pour régulariser la situation budgétaire, de les admettre en non valeur.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Propose** d'admettre en non valeur, sur l'exercice 2013,

- budget général, la somme de 2 416.51 €
- budget eau, la somme de 3511.72 €
- budget assainissement, la somme de 3179.29 €
- budget ateliers relais, la somme de 4187.07 €

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
  
Yves ANDRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

#### Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRÉ,  
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,  
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.